

Si je n'utilise pas les sacs biodégradables, est-ce que je risque une amende ?

Non le tri des déchets organiques se fait sur base volontaire. Ce tri supplémentaire permet de faire des économies sur le coût et la gestion des déchets du ménage. Les déchets organiques représentent plus ou moins 40% du poids de votre poubelle à ordures ménagères et plus ou moins 25% de son volume. Collectés séparément, ceux-ci pourront être traités par biométhanisation et transformés en énergie vert (gaz, électricité et chaleur) et en amendement de sol (compost).

